

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**INITIATION A LA COMPTABILITE ANALYTIQUE**  
**(CONVENTION : C.P.N.A.E.)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 711301U21V1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701</b></p>
--

APPROBATION LE 15/05/2012

# ELEMENTS DE COMPTABILITE ANALYTIQUE (CONVENTION : C.P.N.A.E.)

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences de base pour :

- ◆ identifier et caractériser les différents types de charges et de coût permettant de déterminer le coût de revient.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément en son article 3 qui établit que *les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier de charges élaboré par CEFORA.*

Dans cette perspective et ce, conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion social de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

Néanmoins le suivi efficace et l'acquisition optimale des compétences associées à cette formation exigent que les étudiants disposent des capacités pré requises suivantes :

*à partir d'une situation mettant en jeu des opérations usuelles de comptabilité générale, face à un système informatique connu mettant en œuvre les fonctionnalités du module de comptabilité générale du logiciel,*

- ◆ organiser les pièces justificatives ;
- ◆ enregistrer dans le respect des obligations légales ;
- ◆ adapter les paramètres du logiciel au problème posé ;
- ◆ assurer la tenue des journaux et comptes pour les opérations courantes, y compris certaines écritures simples de fin d'exercice.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « COMPTABILITE GENERALE » de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Comptabilité analytique d'exploitation	CT	B	10
Comptabilité analytique d'exploitation : laboratoire	CT	S	16
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	6
Total des périodes			32

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Comptabilité analytique d'exploitation

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'utiliser les principes de base de la méthode des coûts complets afin :
  - ◆ d'identifier les charges directes et indirectes ;
  - ◆ d'affecter les charges directes et indirectes ;
  - ◆ de visualiser et comprendre la cascade des coûts dans une situation simple.
- ◆ d'utiliser les principes de base de la méthode des coûts variables (direct costing) afin :
  - ◆ d'identifier les charges fixes et les charges variables ;
  - ◆ d'identifier les éléments intervenant dans le calcul du seuil de rentabilité dans une situation simple.

### 4.2. Comptabilité analytique d'exploitation : laboratoire

L'étudiant sera capable :

*face à des situations-problèmes courantes de comptabilité analytique d'une entreprise en utilisant les ressources informatiques disponibles,*

- ◆ de valoriser les stocks de l'entreprise ;
- ◆ de mettre en œuvre, dans une situation choisie, les principes de la comptabilité analytique d'exploitation, notamment :
  - ◆ l'identification et le classement des informations fournies par la comptabilité générale en vue de leur exploitation en comptabilité analytique ;
  - ◆ L'affectation des charges directes et indirectes dans la détermination du coût de revient.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*face à une situation-problème simple de comptabilité analytique, en utilisant les ressources informatiques disponibles,*

- ◆ d'identifier les charges et de les différencier ;
- ◆ d'établir les coûts de revient.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du degré de pertinence des résultats obtenus.

## **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

En « Comptabilité analytique d'exploitation : laboratoire », il n'y aura pas plus de deux étudiants par poste de travail.

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 20 Jul 2012  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service général de l'Enseignement de  
promotion sociale, de l'Enseignement  
secondaire artistique à horaire réduit  
et de l'Enseignement à distance

-----  
Direction de l'Enseignement de  
promotion sociale  
-----

Monsieur Roberto GALLUCCIO  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

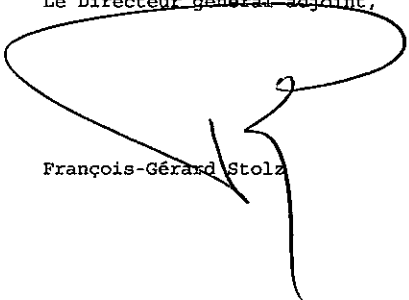
Ref.: a) / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1  
----- Unité de formation : INITIATION A LA COMPTABILITE ANALYTIQUE  
(CONVENTION : C.P.N.A.E.)  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION  
Code Référence : 711301U21V1  
Domaine : 701 Economie-SE:gestion,comptabilité,fiscalité,finances...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation  
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

~~Le Directeur général adjoint,~~  
  
François-Gérard Stolz